

Fiche d'inscription C.M.C.S. Saison 2021-2022

N° /2122 NOM :

PRENOM :

Si mineur, nom et prénom du responsable légal :

classe et établissement fréquenté :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE / / à

ADRESSE

CP et VILLE

Portable 1 (SMS) Portable 2

mail:

MAJ 16/11/2021

C
P
L
O
CM
OS

En tant que personne majeure, j'autorise le CMCS à prendre et utiliser des photos pour la presse ou les médias communaux et associatifs (si refus, ne pas cocher)

J'atteste avoir reçu à mon inscription ma carte d'abonné, avoir lu et accepté le règlement intérieur du CMCS ainsi que les tarifs correspondants à mes activités. Je prends note des règles sanitaires en vigueur de mes activités et je les accepte.

J'atteste avoir souscrit à titre personnel une assurance « responsabilité civile » et une assurance « individuelle accident ».

J'accepte de recevoir des SMS et/ou des courriels de la part du CMCS pour mes activités.

Signature, précédée de la mention manuscrite
« lu & approuvé »

Fait à Soulac, le.....20.....

anglais adulte lundi		karaté enfant + 7ans
anglais adulte/ado vendredi	dessin 2ème groupe	musculation + 16 ans
bad ados (+13)	entretien/remise en forme adulte	peinture sur soie
bad adulte	entretien/remise en forme lycée	piano
basket adulte (2003 et -)	espagnol	scrabble
basket collège	généalogie	self/défense + 15ans
basket lycée		street dance (collège)
basket maternelle	gym primaire	théâtre ado
basket primaire	judo/taïso + 6ans	théâtre adulte
	judo 4/5 ans	
	karaté adulte	

réservé au secrétariat CMCS - ne rien inscrire ci-dessous)

paiement comptant totalité	adhésion	montant PRLV	Tickets/Date	Tickets/Date	Tickets/Date	Tickets/Date	Tickets/Date	Tickets/Date	Tickets/Date
€			€	€	€	€	€	€	€
Licence.....2021		€	Tickets/Date	Tickets/Date	Tickets/Date	Tickets/Date	Tickets/Date	Tickets/Date	Tickets/Date
CB	chèque	espèces	€	€	€	€	€	€	€



PASS SANITAIRE VALIDE OBLIGATOIRE (numérique ou papier)
à présenter à chaque séance
pour les + 18 ans à compter du 09/08/2021
pour les + 12 ans à compter du 30/09/2021
Journal officiel décret n°2021-1059 du 07/08/2021

Le Centre Municipal Culturel et Sportif a pour vocation de permettre de pratiquer des activités sportives et culturelles du mois de septembre 2021 au mois de juin 2022 (sauf vacances scolaires en zone A et jours fériés).

Ce règlement peut être modifié durant la saison pour des raisons sanitaires

COVID 19 : Les locaux municipaux sont soumis à la doctrine sanitaire de l'accueil des équipements ERP de type X, L ou PA relative à la COVID-19. en vigueur tout au long de l'année 2021/2022. Les protocoles et mesures applicables sont affichés sur les sites des activités du CMCS (gymnase, dojo, salle de musculation, église du Jeune Soulac et au CMCS)

Les parents s'engagent à ne pas envoyer leur enfant à leurs activités en cas de fièvre (38° ou+) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid-19 chez lui ou dans la famille. Dans le cas où un abonné ou un membre de son foyer a été testé positivement au Covid-19 ou bien identifié comme « cas contact », il ne doit pas se rendre à ses activités durant la procédure et en informer le CMCS plus vite.

Dans le cadre du « contact tracing » un cahier de registre de rappel est obligatoire dans les ERP utilisés par le CMCS, chaque utilisateur devra s'identifier (nom, prénom, n° de téléphone, jour et heure de son passage). Celui-ci est détenu par l'animateur concerné par l'activité.

1° Chaque personne désireuse de pratiquer une activité doit s'acquitter d'une adhésion avant de commencer l'activité choisie. Cette adhésion est matérialisée par une carte qui doit être conservée et présentée à l'animateur sur demande à chaque séance tout au long de l'année. Certaines activités comportent le paiement d'un abonnement en plus de l'adhésion. Le prix de chaque abonnement tient compte des périodes de fermeture pendant les vacances scolaires et des jours fériés.

2° Les abonnements sont payables au comptant à l'inscription ou par mensualisation (prélèvement bancaire). Dans le cas d'une fermeture administrative des ERP cités ci-dessus, la pratique des activités sera suspendue. Le CMCS suspendra les prélèvements des abonnements mensuels. Pour les abonnements payés au comptant à l'inscription, les abonnements devront faire une demande écrite au CMCS pour un remboursement proratisé.

3° ABONNEMENTS : Les inscriptions et règlements se font uniquement auprès du secrétariat du CMCS du 06/09/2021 au 30/06/2022. Chaque abonné devra remplir un dossier d'inscription complet pour la saison 2021/2022 :

- fiche d'inscription
- règlement intérieur
- autorisation et décharge parentale (pour les mineurs)
- mandat de prélèvement uniquement pour les abonnements mensuels (RIB obligatoire)

Pour les activités sportives uniquement :

- pour les nouveaux abonnées 2021/2022 adultes, le CMCS demande un certificat médical de non-contre indication à la pratique sportive de l'activité choisie daté de moins de deux mois (certificat médical type correspondant à votre activité obligatoire)

- pour les inscrits de la saison 2020/2021, le CMCS demande à ce que soit rempli une attestation sur l'honneur attestant avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01.

- pour les nouveaux abonnées 2021/2022 mineurs, le CMCS demande à ce que soit fourni une attestation sur l'honneur attestant avoir renseigné le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

4° Les règlements se font à l'ordre de Régie C.M.C.S. (si paiement par chèque bancaire), par carte bancaire, espèces. (chèques ANCV acceptés ; chèques vacances et coupons sport, uniquement pour les paiements au comptant, nous ne rendons pas la monnaie).

Deux possibilités s'offrent à vous :

1^{ère} possibilité : règlement de la totalité de votre adhésion + abonnement pour 2021/2022 au comptant

2^{ème} possibilité : règlement de votre adhésion à l'inscription + abonnement en 9 mensualités par prélèvement

5° Dans le cas où l'abonné souhaite arrêter ou suspendre son activité (et le prélèvement correspondant), un courrier est obligatoire (par voie postale ou électronique au CMCS) 15 jours ouvrables avant la date du prélèvement suivant.

6° NOUVEAU SANS ABONNEMENT : une inscription sans abonnement vous est également proposé sous forme de tickets culture et/ou sport (sans compétition) vendu à l'unité. Un dossier d'inscription devra être fourni :

- fiche d'inscription
- règlement intérieur
- autorisation et décharge parentale (pour les mineurs)

Pour les activités sportives uniquement :

- Pour les adultes, le CMCS demande à ce que soit fourni une attestation sur l'honneur attestant avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01.

- Pour les enfants, le CMCS demande à ce que soit fourni une attestation sur l'honneur attestant avoir renseigné le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

7° Pour les activités sportives rattachées à des fédérations sportives pour pratiquer en compétition, une licence/assurance est obligatoire, à régler à l'inscription à l'ordre de la S.S.C (Soulac Sport Culture/association gestionnaire des licences), se renseigner au secrétariat du CMCS.

8° Pour les enfants mineurs, ils restent sous l'entière responsabilité des parents jusqu'à l'entrée dans les locaux et l'accueil fait par l'animateur de la section.

9° Les locaux et équipements municipaux sont mis à votre disposition par la Mairie de Soulac-sur-Mer. Chaque utilisateur devra en prendre soin. Il en est de même pour le matériel, propriété de la Mairie de Soulac-sur-Mer. Tout vandalisme pourra entraîner une suspension ou exclusion du CMCS et le remboursement des dégradations. Dans ce cas, le CMCS ne fera aucun remboursement des paiements effectués et à venir.

10° Dans le cadre de ses activités, le CMCS de la ville de Soulac-sur-Mer a souscrit un contrat d'assurance lui incombant. Il en va de même pour la SSC. Il appartient donc aux abonnés de souscrire à titre personnel, auprès de la compagnie de leur choix, une assurance « responsabilité civile » et /ou « individuelle accident » si ce n'est pas le cas à ce jour.

11° Le programme des activités du CMCS est susceptible d'être modifié durant la saison 2021/2022

déclare avoir pris connaissance et accepter les termes du règlement intérieur du CMCS.

Je m'engage à appliquer les gestes barrières et les protocoles sanitaires demandés pour mes activités.

Je prends note qu'en cas de refus des termes de ce règlement, l'accès à mon activité pourra être suspendu ou annulé sans remboursement possible.

Nom et Prénom de l'abonné de l'intéressé ou son représentant légal.....

Date et Signature : noter de façon manuscrite la mention « lu, approuvé »

N° Rum :	/2122	NOM :	
		PRENOM :	
Si mineur, nom et prénom du responsable légal :			

NE RIEN INSCRIRE dans les cases grisés - réservé au CMCS

	Activités	Abonnement 2021/2022
activité n° 1		€
activité n° 2		€
activité n° 3		€
Totaux		€

	activité n°1	activité n°2	activité n°3
Prélèvement 1 (10/2021)	€	€	€
Prélèvement 2 (11/2021)	€	€	€
Prélèvement 3 (12/2021)	€	€	€
Prélèvement 4 (01/2022)	€	€	€
Prélèvement 5 (02/2022)	€	€	€
Prélèvement 6 (03/2022)	€	€	€
Prélèvement 7 (04/2022)	€	€	€
Prélèvement 8 (05/2022)	€	€	€
Prélèvement 9 (06/2022)	€	€	€

J'accepte les conditions et montants des prélèvements de mon abonnement annuel du CMCS ci-dessus. Je note que les prélèvements s'effectueront entre le 1^{er} et le 5 de chaque mois.

Je souhaite que les prélèvements soient prélevés sur le compte bancaire référencé sur le mandat de prélèvement SEPA complété, daté et signé par mes soins (RIB joint).

Si je souhaite arrêter une activité, je dois le signaler au CMCS par écrit 15 jours ouvrables avant la date de prélèvement prévue.

En cas de fermeture administrative des ERP (crise sanitaire), les prélèvements seront suspendus jusqu'à la ouverture des ERP et/ou reprise des activités (en fonction des protocoles)

Date

Signature (lu et approuvé)



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat : RUM

/2122

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA : FR 84 ZZZ 006937

MAJ 16/11/2021

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la MAIRIE DE SOULAC SUR MER à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la MAIRIE DE SOULAC SUR MER

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	DÉSIGNATION DU CRÉANCIER
Nom, prénom : Adresse : Code postal : Ville : Pays :	Mairie de Soulac-sur-mer Régie CMCS 2 rue Hôtel de Ville 33780 Soulac-sur-mer FRANCE

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER
<u>IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)</u>
_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
<u>IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)</u>
_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ (_ _ _ _ _ _ _ _)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Y

Type de contrat : ABONNEMENT ANNUEL CMCS PAR PRELEVEMENT

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :

Nom du tiers débiteur : (si enfant mineur)

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la MAIRIE DE SOULAC SUR MER. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le CMCS.. Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

AUTORISATION PARENTALE ET DECHARGE DE RESPONSABILITE

Ce document est destiné à l'animateur responsable de l'enfant mineur
Valable pour toute l'année scolaire 2021/2022

MAJ 16/11/2021

Je soussigné (e)	NOM (de l'enfant) :		
	PRENOM (de l'enfant) :		
Si mineur, nom et prénom du responsable légal :			
classe et établissement fréquenté (mineur)			
DATE ET LIEU DE NAISSANCE	/ /	à	
CP et VILLE			
ADRESSE			
Portable mère		Portable père	

- Autorise mon enfant à participer aux activités du CMCS
- Atteste sur l'honneur que mon enfant est couvert (à titre personnel) par une assurance responsabilité civile et/ou une individuelle accident
- Autorise les animateurs du CMCS à prendre le cas échéant toutes mesures (appel des secours, médecin...) rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant
- J'autorise les animateurs du CMCS à prendre en photo mon enfant et les utiliser pour la presse , réseaux sociaux ou les médias communaux...
- J'autorise mon enfant à rentrer seul après son activité du CMCS
- Je n'autorise pas mon enfant à quitter son activité du CMCS seul, je note le nom du tiers avec qui il pourra partir (en + des parents évidemment).

NOM Prénom + n° portable :
NOM Prénom + n° portable :

Les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents jusqu'à l'entrée de l'animation et l'accueil fait par l'animateur.

ALLERGIES :

- Asthme
- Médicamenteuses
- Alimentaires
- Autres (lunettes, appareil dentaire...)

Précisez:

En cas d'urgence, personne (s) à contacter après les parents (si, injoignable)

NOM Prénom + n° portable :
NOM Prénom + n° portable :

J'atteste avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard de cet enfant.

Fait à
Le / / 202

« lu et approuvé » et signature